

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [hachejulie](#)

<https://www.cadre21.org/membres/20c117aa60015d71ea95621d>

Date d'obtention : 2020-11-20 17:00:23

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1. Évaluer si c'est une situation qui a des répercussion sur le fonctionnement scolaire et qui concerne des élèves de l'école où je travaille.
2. Compléter la grille d'évaluation de l'incident avec le plaignant et ensuite avec les autres élèves concernés. Si je juge être en présence d'un acte malveillant, je ne dois pas compléter la grille d'évaluation de l'incident avec l'instigateur, mais bien le rencontrer pour lui confisquer son appareil électronique.
3. Confisquer les appareils électroniques sur lesquels je peux penser qu'il y a du matériel de pornographie juvénile.
4. Contacter le service de police

En tout temps, je dois être rassurante et à l'écoute de la victime et des autres élèves concernés

Je ne dois jamais consulter l'appareil électronique d'un jeune si on a des doutes qu'il contient des images de pornographie juvénile

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens que c'est un sujet délicat. Il faut agir rapidement tout en respectant toutes les étapes d'intervention de la trousse sexto. Il faut agir de façon à maintenir la confidentialité en limitant au maximum la diffusion d'informations afin de préserver l'identité et la sécurité de chacun des jeunes impliqués.

Aucune situation ne doit être ignorée même si la victime ne collabore pas.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape qui me semble la plus délicate est celle quand je dois rencontrer un jeune pour lui confisquer son appareil électronique surtout si je pense être en présence d'un acte malveillant et que je dois expliquer la situation au jeune sans lui donner trop d'information et ne pas lui faire remplir la grille d'évaluation de l'incident.

Je pense aussi que la situation doit être délicate quand la victime refuse de collaborer alors que des témoins sont venus dénoncer une situation ou que l'instigateur nie les faits et refuse de remettre son appareil électronique.

De plus, faire la part entre un acte malveillant et un acte impulsif ne doit pas toujours être évident dans une situation où plusieurs personnes sont impliquées.